

Demande d'aménagement des épreuves pour les candidats présentant un handicap

Modalités recommandées par un Médecin relevant de la MDPH :
(Fournir un justificatif)

Publication des résultats sur internet et affichage:

(Cocher la case correspondante)

En cas de réussite, afin que les candidats soient informés rapidement, l'Institut publie les résultats sur le site internet du Centre Hospitalier Centre Bretagne (CHCB).

- J'accepte que mon identité paraisse lors de la publication des résultats sur le site internet du CHCB et sur le panneau d'affichage de l'Institut.
- Je **refuse** que mon identité paraisse lors de la publication des résultats sur le site internet du CHCB et sur le panneau d'affichage de l'Institut. *(Attention, pour que votre demande soit prise en compte, vous devrez fournir un courrier, avec le dossier d'inscription, stipulant le refus de la parution de votre identité lors de la publication des résultats). Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.*

(L'absence de réponse vaut acceptation de la diffusion)

Vaccinations :

Je soussigné(e).....reconnais être informé(e) des conditions vaccinales exigées pour intégrer la formation d'infirmier et m'engage à entamer les démarches nécessaires.

Engagement du candidat :

Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et reconnais avoir pris connaissance des informations portées dans le dossier d'inscription.

Je soussigné(e).....m'engage à fournir une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup (Article 6 de l'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009) en cas d'admission. **(Dans un délai de 5 jours suivant l'affichage des résultats, soit pour le vendredi 10 mai 2019)**

Fait à

Le

Signature du candidat ou du représentant légal
si le candidat est mineur :